

JOURNAL DE LA HAYE.

TABLEAU DE L'ABONNEMENT.

La Haye.	Provinces.
26 fl.	30 fl.
14 »	16 »
7 »	8 »

Les abonnements sont payés d'avance.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franco de port.

BUREAU DE LA REDACTION
à La Haye, Loge Neumarkt,
derrière le Prinsegwach, No. 17.
ANNONCES.
Chez M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction franco de port.

LA HAYE, 6 Juillet.
Affaires d'Angleterre. (1)

Ainsi que nous l'avons dit dans notre article d'hier, la question est de savoir si, pour obtenir le concours de M. O'Connell et des membres à sa suite, le cabinet de lord John Russell consentira à accepter ses conditions de libérateur, ou s'il aimera mieux s'exposer à combattre une nouvelle agitation du rappel.

Dans le premier cas, le ministère whig rencontrerait dans le parlement une opposition formidable de la part du parti conservateur, qui viendrait grossir encore la défection de ses propres amis, aussi peu disposés que les conservateurs eux-mêmes, à passer sans transition du système de réserve suivi jusqu'à ce jour à l'égard de l'Irlande, à un système de concessions sans bornes, qui dans la situation actuelle de ce pays offrirait les plus graves dangers.

Dans le second cas, c'est la guerre entre ce parti irlandais et le cabinet, guerre d'autant moins avantageuse pour le dernier, que pour ne pas manquer à ses professions de foi il sera obligé de n'agir qu'avec les plus grands ménagements envers l'agitation. La politique de conciliation que sir Robert Peel avait adoptée, tout en veillant par des mesures énergiques au maintien de l'ordre en Irlande, a été condamnée avant d'avoir pu porter ses fruits. Cette politique, lord John Russell ne l'acceptera pas; il se réduit à l'une des deux alternatives que nous venons d'indiquer.

Si donc sir Robert Peel a dit avec raison, dès les premiers jours de son arrivée au pouvoir, que l'Irlande était la principale difficulté, avec combien plus de raison lord John Russell peut-il faire le même aveu.

Il est une autre question qui peut devenir une source de graves embarras pour le nouveau cabinet, c'est celle du droit des sucres, qui renversa en 1831, on se le rappelle, le cabinet de lord Melbourne.

Lord John Russell s'est nettement prononcé sur cette question, il veut une égalité absolue pour tous les sucres de quelque provenance qu'ils soient et abolir ainsi les droits protecteurs qui existent en faveur du sucre des colonies anglaises.

Sur ce point, le cabinet whig, dans le parlement non seulement n'a pas obtenu la majorité, mais encore les membres qui représentent les ports de mer où les intérêts coloniaux sont placés en première ligne, et, enfin, un grand nombre de partisans absolus de l'abolition de l'esclavage qui veulent frapper, autant qu'il est en eux, par la prohibition les sucres produits par les pays à esclaves et attaquer ainsi dans sa racine le mal qu'ils combattent à outrance.

Le chef du nouveau cabinet doit s'attendre sur cette question à rencontrer une coalition plus redoutable peut-être que celle qui a renversé sir Robert sur la question du bill de protection.

Il est probable que lord John Russell ajournera cette question; mais la difficulté reparaitra tout entière à la prochaine session, que la dissolution ait lieu ou que la chambre des communes reprenne telle qu'elle est composée aujourd'hui, car les élections nouvelles ne modifieraient pas plus la majorité sur cette question que sur les autres questions principales de la politique.

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

Aujourd'hui que la liste du nouveau cabinet est connue officiellement et que la répartition des divers postes est définitive, il est facile de se convaincre que le parti radical a été complètement laissé de côté. Le Times assure que des ouvertures ont été faites à M. Cobden et à quelques autres membres éminents de la ligue contre les céréales. Lord John Russell, malgré cet hommage rendu aux services de M. Cobden à la cause de la liberté du commerce, n'est probablement pas très fâché du refus du chef de la ligue; car, comme le dit le Times, avec beaucoup de raison, l'admission d'un grand agitateur triomphant, dans les conseils de sa majesté et au sein du gouvernement exécutif de la nation, est un fait qui doit paraître au moins étrange à des hommes gouvernementaux, whigs ou conservateurs. Aussi la proposition qui en a été faite a-t-elle excité de vives discussions dans les conférences qui ont précédé la formation du cabinet; il est fort heureux pour lord John Russell que l'état de santé de M. Cobden et le besoin de veiller à ses affaires personnelles l'empêchent d'accepter les propositions qui lui ont été faites, car sa présence dans le sein du cabinet eût été probablement un germe actif de dissolution.

Quant aux deux autres membres de la ligue auxquels il a été fait aussi des propositions, l'un a refusé, dit-on, pour des motifs personnels, et il n'est pas improbable, dit le Times, que l'autre entrera peut être encore dans l'administration de lord John Russell. Mais, nous ne trouvons dans la liste publiée officiellement, aucun nom appartenant à la ligue.

De tout quoi il faut conclure qu'on ne peut pas beaucoup à faire entrer dans le cabinet l'élément radical; mais qu'au fond on n'est nullement disposé à en venir là. C'est une extrémité à laquelle on ne se résignera que si l'on doit nécessairement la subir; les whigs sont les mêmes aujourd'hui qu'il y a dix ans, alors qu'on disait d'eux: c'est un parti aristocratique gouvernant au profit d'une oligarchie et par une oligarchie. On comprend dès lors que des noms qui, comme celui de M. Cobden, respirent un parfum démocratique très-prononcé, soient un épouvantail pour ce parti. L'avenir ne tardera pas à nous apprendre de quel côté le parti radical aura vu l'exécution dont il a été frappé.

Le Roi a quitté aujourd'hui à trois heures de l'après midi cette résidence, se rendant par un convoi spécial du chemin de fer à Amsterdam, et de là à Leerwarden. On pense que l'absence de S. M. ne sera que de huit jours.

Le Roy a conféré au vice-amiral Lucas, commandant de la marine à Flessingue, la croix de commandeur de l'Ordre de Lion-Néerlandais, et la croix de chevalier du même ordre à l'ingénieur-en chef, M. Tromp.

Hier a été célébré en cette résidence, de la manière accoutumée, le cinquième anniversaire de S. A. R. la Princesse Marie, fille du Prince Frédéric des Pays-Bas.

Le ministre des affaires-étrangères, ayant appris qu'un grand nombre de personnes, nonobstant l'avis inséré en 1842 dans le Journal officiel, se rendent à l'étranger sans être munies de passeports délivrés par le gouvernement des Pays-Bas, croit devoir rappeler de nouveau aux personnes qui ont l'intention de voyager à l'étranger, que du moment qu'elles ont passé les frontières du royaume, sans être en possession d'un passeport en règle, elles s'exposent à un grand nombre de difficultés, et qu'au contraire, en accomplissant cette formalité, non seule-

ment elles se préservent de tout retard dans leur voyage, mais encore elles s'assurent le droit, en cas de nécessité, d'invoquer l'appui et la protection des envoyés de l'épation de S. M., lequel droit elles sont privées, dès que leur qualité de sujet néerlandais, faute de passeport, ne peut être légalement constatée.

La Haye, 2 juillet 1846.

Le ministre des affaires-étrangères
DE LA SARRAS.

Avant-hier est décédé en cette ville, à un âge très-avancé, le ministre d'Etat M. A. van Gein, membre de la Première Chambre des Etats-Généraux, grand croix de l'Ordre du Lion-Néerlandais.

Nous avons rapporté, d'après le dire de voyageurs, l'accident arrivé au bateau à vapeur *Amicitia*. Voici une lettre de Bredrecht qui vient compléter les renseignements à ce sujet:

Bredrecht, 2 juillet.

A l'instant, il nous arrive ici à l'hôtel cinq passagers parmi lesquels se trouvent M. De King-Dura et M. Gips, constructeur de navires; qui me racontent la terreur occasionnée à bord de l'*Amicitia*, restée à Tholen, et dont une partie de la chaudière a sauté; le salon a été rempli de vapeur, et on pensait sauter en l'air! mais on en fut quitte pour la peur.

Si nous en croyons une correspondance de Berlin, de 30 juin, plusieurs têtes couronnées auront été envoyées à Pathos dans l'île de Rügen. Le roi de Prusse, accompagné de S. M. le roi de Saxe, de S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas et de plusieurs autres hauts personnages, est arrivé ce jour à Sans-Souci pour se rendre à Stettin à bord du steamer *de Prusse*. A leur arrivée à Putbus, les augustes personnages y trouveront S. M. le roi de Suède qui s'y rendra de Copenhague.

M. le professeur C. T. Waagen, directeur de la galerie de tableaux du musée royal de Berlin, vient d'arriver ici avec l'intention d'examiner attentivement les diverses collections de tableaux et peintures qui existent dans notre pays. A Amsterdam et à La Haye, que l'illustre étranger a déjà visités, on s'est empressé de lui donner accès dans toutes les collections de chefs-d'œuvre des anciens maîtres de l'école hollandaise et flamande. M. Waagen a paru fort satisfait de cet accès et principalement du bon choix et de la richesse des collections, parmi lesquelles il est venu visiter à diverses reprises la galerie de tableaux du palais du Roi à La Haye. On apprend que M. Waagen, qui est aussi fort connu comme auteur, s'occupe en ce moment d'assembler les renseignements nécessaires pour la publication d'un ouvrage sur l'état de la peinture en Néerlande aux siècles passés et au temps actuel.

On a copié dans leurs charges respectives les cardinaux Spinoza, procureur; Altieri, secrétaire des nonces (memoriali); Patrizi, vicaire; Castracane, grand vicaire; les monsignori Pallavicino, majordome; Medici Otajano, maître de la chambre; Marini, gouverneur de Rome; Antonelli, trésorier; Janni, auditeur de S. S.

On n'a pas encore pourvu aux autres charges de l'état; il existe même le plus grand secret à cet égard. Différents bruits courent à ce sujet: on dit, entre autres choses, qu'il y aura, comme anciennement, un secrétaire-d'état; que le choix tombera sur un des trois cardinaux suivants: Della Genga, Amat et De Angelis.

Les Etats-Unis viennent de conclure un traité avec les Indiens Kansas. Ceux-ci cèdent aux Etats-Unis deux millions d'acres de terre dans l'est de leur territoire, moyennant deux cent deux mille dollars, dont deux cent mille composeront un fonds dont on s'engage à leur payer l'intérêt annuel pendant trente ans, et

FRUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 7 JUILLET 1846.

MADELEINE.

VI.

Le lendemain, après quelques heures d'un sommeil fiévreux, Maurice se leva, honteux de sa faiblesse, furieux contre Madeleine, exaspéré contre lui-même. Que lui importait, après tout, la destinée de sa cousine? En bonne conscience, que devait-il à cette enfant? De quel droit, à quel titre était-elle venue s'imposer à lui? Etait-ce sa faute si elle avait perdu son procès? Quoi! parce qu'une tante qu'il n'a jamais connue s'est avisée, avant l'âge, d'expédier en France, une fillelette dont il ne s'est jamais occupé? Parce qu'une petite Allemande dont il soupçonnait à peine l'existence, l'appelée, par un soir d'automne, à la porte de Valtravers, le voici obligé de venir dans les bras de la mort! Depuis quand les cousins avaient-ils mission de porter leurs cousins à travers la vie? Que ferait-on de plus pour une sœur? Madeleine, d'ailleurs, n'était plus une enfant. Tout compte fait, elle avait bien de vingt-deux à vingt-trois ans; à cet âge, les orphelins ont cessé d'être intéressants. Cette-ci abusait décidément de l'avantage d'être sans famille. Et puis, franchement, que pouvait-il pour elle? Ses ressources étaient minces; il n'avait rien en propre, pas même les meubles de son appartement; elle représentait le prix de ses loyers. S'il avait résolu de se tuer, c'est que c'était son bon plaisir; le fait est qu'au point où il en était arrivé, toute autre occupation l'eût mis dans un singulier embarras. Travailler? Le mot ne contait rien; mais, lorsqu'on a pris racine dans la corruption et dans l'oisiveté, ce n'est pas chose si facile de se transplanter et de s'acclimater dans les régions de l'ordre et du travail. Enfin Maurice se trouvait justice et s'appréciait lui-même avec une impartialité rigoureuse.

Voir le Journal de La Haye, n° 150.

Il n'avait pas plus de prétentions à la continence de Sospion qu'à la chasteté de Joseph, et, bien que sa cousine ne lui parût ni belle ni désirable, quoique cette suave figure n'eût jamais rien dit de ses sens dégradés, cependant, il se connaissait. Il avait sondé son cœur; il savait ce que les huit années qui venaient de s'écouler y avaient déposé de vase; il se disait qu'au premier choc imprévu toute cette fange, aujourd'hui croupissante, pourrait bien s'agiter et remonter à la surface.

Il en était là de ses réflexions, irrité, confus, prêt à rompre les engagements qu'il avait si étourdiment contractés la veille, lorsqu'il vit sa cousine, accompagnée d'Ursule, entrer en souriant dans sa chambre. Madeleine était simplement vêtue d'une robe montante de couil gris, sans autre ornement qu'une rangée d'olives d'ivoire partant de haut du corsage et se continuant le long de la jupe, qui tombait à plus droits jusqu'à terre. Un châle de crêpe de Chine blanc sans broderies dessinait les contours de sa taille et de ses épaules, qui avaient encore la sveltesse et la grâce déliée des formes de l'adolescence. Deux nattes sévères de cheveux descendaient le long de ses joues, dont un chapeau de paille à jour, doublé de taffetas terse, encadrant la mate blancheur. Elle tenait à la main une ombrelle de moire bleue à manche de bois blanc tout uni; un petit sac de filet pendait à son bras. Habitué depuis long-temps aux femmes magnifiquement harnachées, Maurice trouva que sa cousine avait l'air d'une grisette. Il est bien rare qu'on ait perdu le goût des choses honnêtes sans perdre en même temps l'instinct du vrai beau, tant ces deux sentiments sont intimement liés entre eux. Pour Ursule, parée de ses plus riches atours, elle portait le costume des filles de son pays, souliers découverts à houles d'argent, jupon court, coiffe extravagante, qu'elle avait encore esagérée dans l'intention de se rendre agréable à son frère de lait. La jambe vigoureuse, la hanche forte, le corsage opulent, les dents blanches et la bouche vermeille, elle sentait d'une lieue son ordi limousin. Pour le coup, en la voyant ainsi attifée, Maurice pensa tomber à la renverse.

A peine entrée, comme si elle eût été dans le secret des hésitations de son cousin, Madeleine le fit asseoir près d'elle, et, sans lui laisser le temps de revenir sur ce qui avait été arrêté la veille, elle expliqua de quelle façon elle entendait l'arrangement de leur existence. Ils allaient s'occuper d'abord de trouver, dans un quartier silencieux, sous le même toit, deux petits

appartements, Pan pour Maurice, l'autre pour elle; et puis Ursule, qui s'installeraient simplement ainsi qu'il conviendrait, sans aucune condition de leur condition. Madeleine avait sur ses deux cousines une supériorité de caractère qu'elle tenait de la bonne marquise, et qu'elle avait su mettre à profit sans scrupule. Le prix qu'ils en retirent devait suffire, après frais de leur installation et les mettre en même temps à l'abri des premiers besoins. Pourvu qu'elle se sentit dirigée par une main ferme, abandonnée sous un œil fidèle, Madeleine n'était pas embarrassée d'assurer sa vie, ni de se bâtir un nid selon ses goûts. Elle avait, comme on dit, son bonnet, plus d'un corde à son arc. Elle brodait comme une fleur, et faisait, de ses menus ouvrages tissés d'or et de soie, d'une délicatesse et d'un fini vraiment merveilleux. Elle peignait son bois des oiseaux et des fleurs qui, passés à l'avenir, avaient le vif éclat des fleurs et des oiseaux des tropiques. Elle pouvait donner des leçons de piano et de chant. Enfin, grâce aux soins de M. de Fresnes, elle excellait dans la miniature: soit par respect pour la mémoire de la marquise, soit que ce fût en réalité la plus évidente et la plus utile de ses ressources, c'était de ce côté qu'elle tournait son espoir. Ses talents ne lui manquaient pas; elle avait par-dessus tout ce qui manquait à sa jeunesse, cette énergie contenue ou l'un des deux, cette gaîté charmante qui chante et rit plus de la volonté que de l'instinct; elle était donc à peu près décidée que Madeleine s'essayerait dans la miniature; elle se faisait une joie d'enfant de vivre à Paris comme autrefois l'adorable marquise avait vécu à Nuremberg. C'était été de tout temps son rêve, on doit s'en souvenir. Nous pourrions même affirmer qu'en ce qui concerne dans la perte de sa fortune quelque chose qui lui déplaisait. Quant à Maurice, il demeurait libre d'agir à sa guise et d'obéir à ses inspirations; elle ne lui demandait que de soutenir et diriger ses premiers pas dans le monde et dans la carrière où elle allait s'aventurer. Au bout de deux ans, ainsi qu'ils en étaient convenus, il recouvrerait son indépendance et reprendrait maître de sa destinée. Seulement, jusque-là, Madeleine aurait le droit de s'appuyer sur lui comme s'il était son frère, et, autant pour échapper à la malignité des commentaires que pour donner encore plus de poids et d'austérité à la tutelle qu'il allait exercer et se passerait en effet son frère vis-à-vis du public: pieux mensonge que le ciel verrait sans colère. Tout cela fut dit avec tant de verve et d'entrain, que Maurice ne trouva

comte Vinhais, dans sa proclamation d'adieu, offre de servir comme simple soldat pour combattre la tyrannie. Les troupes sont animées d'un excellent esprit; mais le bas peuple est mal disposé.

Les journaux de Madrid, notamment ceux du parti modéré, réclament vivement une intervention armée en Portugal. Nous citons l'article suivant de l'*Heraldo*, qui, le premier, s'est prononcé en faveur de l'intervention, avant même le soulèvement miguéliste, contre l'insurrection qui a amené au pouvoir le ministère Palmella :

En conséquence de la rébellion miguéliste, le général portugais comte de Vinhais pria le commandant général d'Orense de pénétrer en Portugal avec des forces suffisantes pour étouffer l'insurrection, en agissant avec ces troupes portugaises. Le 22, le gouverneur militaire de Chaves réclama aussi avec instance le secours des troupes espagnoles; mais le commandant général d'Orense ne put accéder à ces demandes urgentes et répétées, car il avait reçu des ordres supérieurs qui s'y opposaient. Ces nouvelles confirmèrent pleinement tout ce que nous avons dit sur la nécessité d'intervenir en Portugal, si l'on veut sauver ce pays, et peut être même le nôtre, des deux écueils opposés de l'absolutisme et de l'anarchie. Les autorités portugaises réclament avec instance cette intervention, elles manquent de la force nécessaire pour contenir les projets exagérés des partis extrêmes, à qui l'on vient de mettre les armes à la main, et qui par elles seules ne peuvent conjurer la tempête qui les menace. Cette situation empire chaque jour; le gouvernement, loin de recouvrer peu à peu ses forces affaiblies par les désordres, se sépare constamment, par une nécessité fatale, des éléments qui pourraient lui donner la vie. La garde nationale une fois organisée à Lisbonne et à Oporto, et lorsque l'on aura satisfait avec une docilité exemplaire, à toutes les exigences de la foule, nous ne tarderons pas à la voir attaquer dans sa frénésie insensée, toutes les bases sur lesquelles repose la société portugaise, et dont la conservation nous est recommandée par les traités en vigueur. Cela arrivera bientôt; et alors les journaux qui, dans leur inconcevable imprévoyance, ont attaqué nos principes, seront peut être les premiers qui y adhéreront s'ils sont de bonne foi dans la défense des idées qu'ils émettent, et qui s'uniront à nous pour réclamer une mesure qui nous préserve d'une révolution sociale qui menace le trône, les institutions, les conquêtes et les progrès qu'ont faits parmi nous la liberté, l'industrie et le commerce.

Toutes ces nouvelles ne doivent être accueillies qu'avec une extrême réserve; d'autant plus que les journaux officiels de Lisbonne et de Madrid gardent un silence absolu sur ce soulèvement miguéliste.

Nouvelles d'Orient.

Le shah de Perse a refusé d'accepter les modifications proposées par la Porte au traité turco-persan, rédigé par l'Angleterre et la Russie, au sujet de la délimitation des frontières, et a donné, dit-on, secrètement l'ordre de concentrer le plus tôt possible un corps de troupes sur la frontière. Toutefois cette dernière circonstance paraît n'être qu'un bruit.

M. de Bourquenot a obtenu de la Porte une réduction du tarif des douanes; il poursuit ces négociations avec beaucoup d'énergie.

Les réclamations que l'Angleterre avait à faire valoir contre Tripoli, avaient été reconnues par la Porte, qui s'était engagée à y satisfaire par des paiements mensuels. Mais depuis quelques mois ces versements ne sont plus effectués; aussi sir Stratford Canning vient-il de déclarer au reis-ouffendi, que tous les arriérés devaient être payés jusqu'en décembre prochain; si non, qu'il se verrait forcé d'agir avec moins de ménagement.

Les autorités autrichiennes sont entrées en négociations avec Kiamil, pacha de Bosnie, à l'effet de prévenir dorénavant les collisions sanglantes qui se renouvellent si souvent à la frontière entre les sujets des deux pays. Il a été décidé que le pacha ferait construire cinq corps-de-garde le long de la frontière et qu'il les ferait occuper par des détachements de cavalerie, qui pourraient avec le cordon militaire autrichien à maintenir la paix aux frontières. Kiamil-Pacha a chargé un ingénieur et un bey de choisir les points les plus convenables et d'y faire construire les corps-de-garde en question.

Au commencement du printemps, quatre sujets autrichiens qui se rendaient, munis de passeports en règle, dans la Croatie

turque, furent dévalisés et assassinés sur la grand'route. Cette affaire paraissait oubliée depuis longtemps, lorsque le nouveau visir de la Bosnie reçut l'ordre de rechercher les auteurs de ce meurtre et de les livrer à la justice. Cette injonction a eu lieu, à ce qu'on dit, par suite des réclamations du gouvernement autrichien. On a découvert les assassins (ce sont quatre Arnauts); ils ont été mis en prison, mais relâchés le 1^{er} juin et renvoyés en Albanie, leur patrie; il est probable que le visir aura trouvé qu'il ne valait pas la peine de les faire décapiter pour avoir assassiné quelques chiens de chrétiens. C'est là, il faut l'avouer, une singulière manière de rendre la justice. Toutefois, comme il s'agissait de punir un crime manifeste, attendu que les traités garantissent la vie et la fortune des sujets autrichiens dans les états ottomans, le visir a choisi dans les prisons quatre chrétiens qui avaient été arrêtés pour quelque délit de peu d'importance, leur a fait prendre le costume des Arnauts et a ordonné qu'ils fussent exécutés. Cette horrible action, qui a été bientôt connue, a excité une grande effervescence parmi la population chrétienne; que le visir ne la pousse pas à bout, car si les chrétiens courent aux armes, il lui sera impossible de leur résister, n'ayant sous ses ordres que 2000 hommes de troupes, qui en outre se trouvent dans un état pitoyable.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 28 juin.

Le gouvernement n'a pas cru devoir accéder à la demande qui lui était faite par l'infant don Henri, d'un aide-de-camp qu'il désignait. La réponse officielle à cette demande a été que l'infant don François de Paule était entièrement libre de composer comme il l'entendait, sa maison, et d'organiser à son gré le service des princes, ses enfants. Du reste, l'infant don Henri n'a pas attendu que son père prit ce soin: il a choisi pour son secrétaire, M. Calves qu'il a trouvé réfugié en France.

Le général Narvaez n'ira pas à Naples: on le croit du moins. Le bruit court que le général a plus d'une fois manifesté le désir ardent de rentrer en Espagne pour aller habiter sa ville natale de Loja en Andalousie. Jusqu'ici cette demande n'a pas été accueillie favorablement par le gouvernement.

On dit que le gouvernement a eu des renseignements positifs sur une certaine participation d'une maison de la Corogne à des projets révolutionnaires. Cette maison est en correspondance active, à ce qu'on assure, avec des réfugiés espagnols à Londres. De hautes convenances politiques s'opposent à ce que le gouvernement sévise, surtout si l'on considère que la personne compromise dans cette affaire est une personne qui, avant la majorité de la reine Isabelle II, occupait un emploi de confiance auprès de S. M., et dont le nom est une des illustrations les plus chères à l'Espagne.

Le paiement des contributions se fait toujours bien: on croit que M. Moa ne tardera pas à publier les améliorations qu'il a introduites dans le système financier.

L'opinion publique est maintenant fixée sur l'ouverture des prochaines cortès, qui n'aura pas lieu avant le 15 décembre. Cela résulte de la publication de la circulaire qui a paru hier dans la *Gazette* à la suite de la liste des districts électoraux. Les personnes qui ont pris le temps d'examiner cette nouvelle division trouvent que le travail a été fait avec conscience et impartialité.

Affaires de Belgique.

Dans sa séance du 3, la chambre des représentants belge a entendu plusieurs rapports, procédé incidemment à l'adoption d'un projet de loi qui interprète l'art. du code de commerce, écouté quelques motions, reçu un projet de loi portant une demande de crédit supplémentaire pour le département de la guerre; puis elle a repris la discussion générale sur la convention avec la France.

M. David a continué la lecture du discours commencé jeudi contre cette convention; il a terminé en demandant l'ajournement du traité pour que le gouvernement puisse reprendre les négociations et établir avec la France d'autres bases pour le tarif de la laine. M. De Roo, tout en reconnaissant que le traité n'est point pour la Flandre aussi favorable qu'il l'aurait désiré, a cependant conclu à son adoption.

M. Dumortier a pris ensuite la parole, et a exposé les effets désastreux que l'adoption du traité aurait pour l'industrie lainière qui tend à reprendre, en Belgique, le premier rang qu'elle occupait jadis; il s'est attaché à rendre à cette industrie son importance trop méconnue, selon lui, et à démontrer que le traité était doublement fatal en ce qu'il ne sauvait pas l'industrie lainière et qu'il tuait l'industrie de la laine. Selon l'honorable dé-

puté de Tournai le rejet de la convention n'aura pas les conséquences fatales que divers orateurs lui ont assignées, elle n'amènera pas la rupture des relations commerciales entre la France et la Belgique, ni aucune mesure violente; car l'industrie française ne voudra pas se priver du débouché de 45 millions de francs par années que lui présente notre pays.

puté de Tournai le rejet de la convention n'aura pas les conséquences fatales que divers orateurs lui ont assignées, elle n'amènera pas la rupture des relations commerciales entre la France et la Belgique, ni aucune mesure violente; car l'industrie française ne voudra pas se priver du débouché de 45 millions de francs par années que lui présente notre pays.

M. Dumortier a fait un exposé de la politique commerciale de la Belgique et de la France entr'elles et l'historique de la législation douanière entre les deux pays. Répondant au discours de M. d'Elhounghne qui avait vu dans les concessions faites par la Belgique à l'Allemagne la cause du refroidissement de la France à notre égard, M. Dumortier s'est appliqué à prouver par la simple production des dispositions conclues entre la France et la Belgique, que la Belgique n'a fait, vis-à-vis de l'Allemagne, que ce qu'elle avait droit de faire, et que l'on n'a pas le droit de rendre le gouvernement belge responsable du peu de bon vouloir de la France; l'orateur a montré la France très-avare de concessions pour la Belgique depuis 1830, et la Belgique cédant beaucoup trop facilement aux prétentions de la France, qui a obtenu d'elle plus qu'elle n'avait droit d'obtenir, à part les concessions onéreuses stipulées dans le traité en discussion.

Ce discours a été terminé par le dépôt d'un amendement consistant à proposer l'adoption du traité sauf les dispositions relatives aux produits lainiers, objet pour lequel des nouvelles négociations seraient entamées avec la France. La proposition de M. Dumortier a été appuyée.

M. Van Cutsem a déploré que le traité ne fût pas plus favorable à la Belgique; mais il a exprimé l'avis que tel qu'il est, il importe de l'accepter, si l'on veut parer à des maux beaucoup plus grands que ceux qui résulteraient de l'adoption de ce traité.

Sur une motion de M. Delehaye, la chambre a décidé qu'elle se réunirait le 4, à onze heures; à propos de cette motion, M. Delfosse a pris la parole pour faire remarquer combien il est urgent que la chambre ne se sépare pas avant que le traité avec la Hollande soit signé et soumis à sa sanction. M. le ministre des affaires étrangères a parlé dans le même sens, et il résulte de ses explications que le gouvernement belge attend d'un jour à l'autre la conclusion définitive des négociations; le résultat en sera immédiatement soumis à la législature.

Le lendemain la chambre a repris la discussion générale du traité du 13 décembre. M. Eloy de Burdinne s'est prononcé contre la convention; il a sous-amendé la proposition de M. Osy en ce sens que les primes à l'exportation ne seraient accordées que pendant deux ans, et que ces primes ne seraient que d'un million par année et que les primes ne s'appliqueraient qu'aux toiles à la main.

M. le ministre des affaires étrangères a passé ensuite successivement en revue les objections qui ont été faites contre le traité qui doit être accepté comme une nécessité, mais qui n'est pas, comme on l'a dit, une honte ou un désastre. Il s'est attaché à démontrer que le traité donnait plus d'avantages qu'on ne lui en a reconnu, que les sacrifices qu'il impose ne sont pastels qu'on les a présentés; qu'il donne à l'industrie lainière une protection importante qui fera suivre à cette industrie une marche progressive; qu'il n'est pas fatal, comme on l'a dit, à l'industrie lainière, que le fil de laine peignée, représenté par des intérêts individuels, est seul compromis par les clauses de la convention, et encore qu'il n'est pas frappé d'une manière fatale.

M. le ministre a examiné l'histoire de la législation douanière belge et il est arrivé à considérer le traité comme un acheminement à une ère nouvelle et heureuse, après tous les sacrifices que la Belgique a dû faire.

M. Lys a combattu le traité; il s'est surtout attaché à démontrer qu'il était injuste et ruineux pour l'industrie drapière. M. Rodenbach s'est ensuite borné à exposer quelques faits en réponse aux attaques des adversaires de la convention.

La clôture a été demandée à la fin de la séance; mais après avoir entendu contre la clôture MM. de Villegas, Anspach et le ministre des affaires étrangères, qui a fait observer à l'assemblée qu'il importait qu'il pût répondre à M. Lys, qu'il importait aussi que la chambre fût réunie lundi pour s'occuper du traité avec la Hollande, dont le gouvernement attend d'un jour à l'autre la communication, il a été décidé que le débat sera continué aujourd'hui.

L'autorité épiscopale a vu dans le dernier vote du conseil de Tournai la révocation de la convention, et par suite elle se considère comme affranchie à son tour.

L'évêque de Tournai vient d'adresser la lettre suivante à M. l'abbé Destrebecq, qui remplissait les fonctions d'instituteur

par à l'égard d'un meurtre de Maurice, que des ascensions de cinq étages trop répétées avaient disposé à un dévouement moins frugal. Je dois ajouter qu'en face même du suicide, il avait conservé des habitudes qui n'étaient pas d'un anachorète. Il tenait surtout à l'élegance du service, et, quoique débilité de tout, n'admettait pas qu'un galant homme, fût-il à la veille de se faire sauter la cervelle, s'avisât de toucher à deux mets différents avec la même fourchette. Il but du bout des lèvres, mangea du bout des dents. Ursule dévora, c'est le mot; Madeleine déclara n'avoir fait de sa vie un repas si charmant. Comme ils s'en retournaient, cherchant encore à droite et à gauche s'ils ne découvriraient pas une maison qui les attirât, ils s'enfoncèrent d'un commun accord dans une rue dont l'aspect tout agreste avait séduit Madeleine aussitôt: rue solitaire, aboutissant d'un côté au boulevard des Invalides, de l'autre à cette rue du Bac dont M^{me} de Staël a rendu le ruisseau célèbre. Grâce à l'accroissement de la population et aux progrès de l'industrie, avant cinq cents ans, il ne restera pas dans le monde entier un village pour la rêverie; aussi cette rue n'est guère aujourd'hui qu'une douzaine de maisons plus ou moins neuves, laides et mal bâties. On eût dit qu'un hameau ou tout au moins le verdoyant fanbourg d'une petite ville s'élevait dans le feuillage. Au retour de la belle saison, on respirait, en y pénétrant, la senteur de lilas ou le parfum des tilleuls en fleurs. Par-dessus les murs qui servaient de haies, les acacias, les faux ébéniers, les arbres de Judée, se penchaient leurs grappes odorantes. Au fond des parcs où le rassignol chantait pendant les nuits d'été, on apercevait, à travers les grilles, de beaux hôtels silencieux et de jolis enfants qui couraient sur les pelouses. C'était, en un mot, la rue de Babylone, ainsi nommée, soit à cause de ses jardins, soit parce qu'elle aurait été habitée autrefois par l'évêque de l'antique cité de Sémiramis. Ursule se crut à Valtravers, et demanda où coulait la Vienne. Madeleine s'écria que ce serait pour elle le bonheur que d'habiter ce village égaré au sein de Paris. Pour Maurice, tout lui était indifférent. Les vœux de la jeune fille furent exaucés. Elle trouva, dans une des rares maisons qui coupent çà et là le paysage, deux petits appartements voisins et séparés l'un de l'autre: l'un, pour Maurice, composé de deux pièces; l'autre, de trois, pour elle et pour Ursule; le tout un peu haut, sous les toits, mais donnant sur de vastes ombrages. Mon avis est, et

c'était celui de Madeleine, qu'il vaut mieux avoir devant ses fenêtres un brin de verdure que la colonne du Louvre.

Ainsi se termina cette journée, qui pouvait donner à Maurice un avant-goût des délices qui lui étaient réservées. Le lendemain et les jours suivants furent encore plus rudes et plus laborieux. Ce n'est pas tout d'avoir choisi le buisson où l'on doit se nicher, il faut encore y apporter le crin, le duvet et la mousse. Avec Ursule toujours sur ses talons, Maurice fut obligé d'accompagner Madeleine dans les magasins, de tout voir et tout examiner, d'entendre discuter et débattre les prix, lui qui n'avait jamais rien marchandé de sa vie, et qui se faisait un point d'honneur de tout payer plus cher que les autres. Bien qu'elle eût à un haut degré le sentiment de la réalité, quoique naturellement douée d'autant de raison que de grâce, Madeleine mettait à ses diverses emplettes assez d'abandon et de laisser-aller: elle montrait cette joie enfantine qui se soucie peu des chiffres et ne s'arrête guère aux calculs; mais Ursule, qui se figurait que les marchands voulaient abuser de sa qualité de Limousine, l'impitoyable Ursule élevait à tout propos des difficultés interminables, et défendait les intérêts de ses maîtres avec une apreté parcimonieuse qu'un juif n'eût pas désavouée. Un peu forte en gueule, comme les servantes de Molière, elle disputait avec les garçons de boutique, les traitait sans façon de gueux et de filons, si bien qu'on dut plus d'une fois la prier poliment de prendre la porte. Maurice crut qu'il en perdrait la tête. Il envoyait Ursule à tous les diables: mais Ursule ne s'en préoccupait pas autrement, sachant bien que les voitures publiques ne vont pas jusque-là. Ce ne fut qu'en menaçant de la renvoyer dans son pays que Maurice put l'amener à des sentiments plus modérés.

Enfin, au bout d'une semaine au plus, nos trois compagnons prirent possession de leur petit domaine. Par une belle matinée, un fiacre attelé de deux rosses étiées s'arrêta bruyamment à la porte du somptueux hôtel que Maurice habitait encore. Ursule et Madeleine en descendirent.

— Allons, Maurice, allons, mon frère! s'écria la jeune fille en entrant dans l'appartement de son cousin, plus vive, plus légère qu'un faon qui joue sur l'herbe d'une clairière; le grand jour est arrivé. Il ne vous reste plus qu'à dire un dernier adieu à ces meubles, à ces tapis, à ces tentures, à

ces plafonds dorés. Vous n'en retrouverez pas l'équivalent au bout d'allons; mais la pauvreté à son tour, elle aussi, et le bonheur n'a pas besoin d'être si magnifiquement logé.

— Pauvre agneau! dit avec une ineffable expression de tendresse Ursule, qui ne se sentait pas de joie à la pensée de vivre avec son jeune maître. Allons-nous l'aimer et le chérir, le gâter et le dorloter! Il se croira encore à Valtravers. Et quel plaisir, le dimanche et les jours de fête, quand nous aurons bien travaillé toute la semaine, d'aller nous promener tous trois ensemble dans les jardins publics! Tenez, monsieur Maurice, je suis trop heureuse. Ça me suffoque, c'est plus fort que moi; il faut, jarni-Dieu! que je vous embrasse.

A ces mots, l'excellente créature se jeta, comme une panthère, sur son frère de lait, et, malgré les efforts surhumains qu'il fit pour s'arracher à ces vives étreintes, elle lui appliqua deux bons baisers sur les joues.

C'était donc vrai! l'heure avait sonné, cette heure que Maurice pensait devoir n'arriver jamais. Il avait compté sur des empêchements insurmontables, sur des obstacles insurmontables, et tout s'était fait comme par enchantement. La veille encore, il se disait qu'un incident survenant nécessairement, qui le tirerait de l'étrange position où il se trouvait acculé, et rien n'était venu, rien que la réalité au pied sûr et au poignet de fer. Reculer? il n'était plus temps. Au moment de franchir le seuil qu'il ne devait plus repasser, près de se séparer des objets au milieu desquels avait grandi sa jeunesse orangeuse, Maurice n'était pas homme à se répandre en élégies plaintives, en poétiques adieux. D'ailleurs, bien différents des lieux où l'on a souffert et qu'on ne peut quitter sans attendrissement, les lieux où l'on a mal vécu ne sauraient être une patrie, et toujours on les quitte sans émotion et sans regret. Il fit porter par Ursule, dans la voiture tout ce dont il pouvait disposer; puis, après avoir promené autour de lui un regard morne et sec, il prit sous son bras sa boîte de pistolets, et se jeta hors de l'appartement, emportant ainsi toute sa fortune et son dernier espoir. En cet instant, on eût pu voir briller au front de Madeleine un reflet de la joie céleste qui doit illuminer la figure des anges, lorsqu'ils ramènent à Dieu, en chantant, une âme égarée.

(La suite à demain.)

Monsieur l'abbé,

Par les résolutions adoptées dans les séances du 27 et du 29 juin dernier, le conseil communal a évidemment décliné la convention du 30 mai 1845. Comme les fonctions qui vous ont été confiées n'avaient d'autre base que l'accord intervenu entre la régence et moi, cet accord ayant été annulé, votre mission auprès de l'Athénée est terminée. Il ne vous reste donc plus, monsieur, qu'à vous tenir prêt à recevoir une destination nouvelle.

Toutefois, comme un départ brusque pourrait avoir de fâcheux inconvénients, en traversant le marais de l'établissement, et nuire à cette jeunesse à laquelle vous aviez voué vos affections et votre sollicitude, je vous autoriserai à le différer jusqu'à l'expiration du cours, pourvu que votre position à l'Athénée puisse encore être honorable, c'est-à-dire, pourvu que le libre exercice des attributions qui vous avaient été assurées par l'article 4, continue de vous être garanti.

Dans le cas où cette garantie viendrait à vous manquer, force vous serait d'abandonner immédiatement le poste. Inutile d'ajouter que la cessation de vos fonctions entraîne celle des fonctions de M. l'aumônier.

Telle est, Monsieur, la ligne de conduite que les circonstances m'obligent à regret à vous tracer, et que vous avez à suivre. Veuillez en donner avis à qui de droit et réclamer une réponse dans la huitaine.

Recevez, etc.

Etait signé, G.-J., évêque de Tournay.

A Monsieur l'abbé DASTRAKCO, à l'Athénée, Tournay.

Nouvelles et faits divers.

La Haute Cour des Pays-Bas vient de prononcer en dernier ressort dans une affaire d'escroquerie qui se présente sous de singulières circonstances.

Un individu qui avait longtemps exercé la profession de devin, s'est cru une vocation subite pour la médecine. Précisément, à cette époque, il se trouvait à Leyde un malade imaginaire qui se croyait dans un état désespéré et auquel la visite d'un célèbre médecin étranger dut faire, par conséquent, d'autant plus de plaisir que jusqu'à ce jour, comme de juste, il n'avait pu trouver aucun secours près des médecins ordinaires. Le savant docteur, qui n'était autre que l'ex-devin, se présenta donc à son client, eut une longue conversation avec lui et finit par lui prescrire un médicament fabuleux qu'il portait sur lui et auquel il attribuait des effets prodigieux. Et, en effet, la personne qui s'était d'abord imaginé être malade, s'imaginant avec tout autant de facilité être rétablie, et le remède du médecin improvisé fut déclaré infallible, miraculeux, impayable. Cette guérison supposée occupa notre Esculape pendant trois jours, au bout desquels il reçut une somme de 12 florins pour sa dose de panacée universelle, plus 3 florins pour frais de voyage et de séjour, quoiqu'il n'eût pas du tout quitté Leyde depuis bien longtemps.

Mais — voyez l'ingratitude des hommes! — ce bienfaisant sorcier, qui à la vérité avait profité de la folie de son semblable, mais qui cependant, quoi qu'on dise, était parvenu à rendre à celui-ci le repos et la tranquillité, fut poursuivi en justice aussitôt que cette affaire se fut ébruitée, et à sa grande mortification, il apprit bientôt que dame Justice n'entend pas raillerie en matière d'exercice illégal de la médecine; car le tribunal d'arrondissement le déclara convaincu d'escroquerie et lui appliqua seulement l'art. 463 du code pénal, qui ne commine que des peines minimes.

Le ministre public cependant ne fut pas satisfait de cette décision indulgente, pour laquelle le tribunal n'avait dû prendre en considération que les 12 florins qui avaient été comptés au prévenu pour son prétendu médicament et qui, d'après le tarif judiciaire actuellement en vigueur en Hollande, équivalent seulement à 24 francs, somme au dessous du maximum posé par le susdit article du code pénal. Le procureur du roi comprit que les 12 florins pour les frais de voyage et de séjour, ainsi bien que les 12 florins pour les herbes miraculeuses, font partie des manœuvres frauduleuses qui constituent l'acte d'escroquerie; que, par conséquent, il et fl. 3 faisant ensemble fl. 15, c'est à dire plus de 25 francs, c'était l'art. 405 et non pas l'art. 463 qu'il fallait appliquer au délit en question. Cette dernière opinion a prévalu tant en appel qu'en dernière instance, de sorte que le docteur improvisé se voit, en récompense de sa charitable conduite, définitivement condamné à une année d'emprisonnement, à fl. 25 d'amende et aux frais des trois instances.

— On lit dans l'Invalide Russe du 22 juin :

Vendredi dernier, 19 juin, S. M. l'impératrice, accompagnée de S. A. I. Marie la grande-duchesse Olga Nicolaïevna, est venue à St-Petersbourg, pour la première fois depuis son retour de l'étranger, et après avoir assisté aux prières d'actions de grâces à la cathédrale de Notre-Dame de Casan, s'est rendue au Palais-d'Hiver. La nouvelle que S. M. I. se proposait de visiter la capitale s'était répandue avec rapidité, et dès le matin la population se pressait en foule devant l'église, animée d'un ardent désir de contempler les traits de la souveraine chérie, absente depuis longtemps. Un rassemblement considérable attendait également S. M. I. devant le palais, et fit éclater les sentiments qui l'animaient par des témoignages sincères de dévouement. Le soir, les habitants de la ville ont manifesté leur joie par une illumination générale. Dans plusieurs quartiers on avait fait dans ce but de brillants préparatifs, et un grand nombre d'édifices publics et de maisons particulières étaient illuminés avec une grande magnificence; depuis le pont Znamensky jusqu'à l'Amirauté, la Perspective-Nevsy et les rues adjacentes offraient de chaque côté une muraille presque continue de feux disposés avec art et sous mille formes diverses; il n'y avait presque pas une maison dont tout le devant ne fût orné d'arcades, de pyramides, de palmes, ou d'immenses étoiles portant au centre le chiffre de S. M. l'impératrice; quelques maisons étaient illuminées dans toute leur hauteur. Des chœurs de musique se faisaient entendre sur quelques places et aux balcons des maisons. Jusqu'à une heure avancée de la nuit, toute la population de St-Petersbourg s'est proménée dans les rues, et l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner pendant cette fête véritablement nationale.

— Des lettres particulières, arrivées à Paris, apportent des nouvelles fâcheuses de l'Océanie. Voici le résumé qu'en publie le Courrier Français :

Les Indiens de l'île Wahine, poussés par l'esprit d'hostilité que ne cessent d'inspirer à tous les indigènes les ennemis de la France, ont assassiné un pilote américain, qui était à notre service. Une expédition a été résolue contre les habitants de cette île; mais la campagne n'a pas eu pour nous les résultats qu'on en attendait. L'île de Wahine a été pour nous le théâtre d'une défaite. Wahine est située à une vingtaine de lieues à l'ouest de Taïti, c'est la terre la plus avancée du petit archipel que l'on rencontre de ce côté; elle n'est pas très-peuplée, mais elle n'est séparée que de douze ou seize kilomètres des autres îles qui communiquent entre elles à pareille distance. La population de toutes ces îles s'étant réunie contre nous, force a été de battre en retraite, non sans avoir éprouvé des pertes.

Les mêmes lettres annoncent que les Indiens ont le projet d'attaquer Papehiti et de Pincendier; ce qui, dit-on, ne sera pas fort difficile, toutes les habitations étant couvertes en chaume desséché.

On ajoute que la situation de nos soldats et des divers officiers militaires ou civils est des plus pénibles. Ils manquent de vivres et en sont réduits au lard et à la viande salée qui leur est apportée d'Europe. Un marché a bien été passé avec un fourrisseur pour obtenir des bestiaux de l'intérieur du pays, mais ce négociant n'a pu réussir à accomplir les conditions de son marché. Il rencontre chez les Indiens une inimitié opiniâtre, lorsqu'ils approchent et ils ne peuvent l'ignorer, que les bœufs qu'ils vendraient, serviraient à nourrir les Français.

A Taïpi, les indigènes manifestent de tels sentiments que les agents de l'administration sont obligés, pour mettre leur existence en sûreté, de rentrer chaque nuit dans les blockhaus.

La position n'est certainement pas rassurante; aussi, tout le monde, M. le gouverneur Bruat en tête, cherche à quitter ces îles maudites.

— L'industrie des annonces a été depuis quelque temps un tel déve-

loppement à Londres, que les journaux et les affiches ordinaires ne suffisent plus, et qu'on a imaginé de traîner à travers rues une multitude de charriots d'une hauteur et d'une longueur prodigieuses pour y placer des affiches. Ces charriots se composent de planches ayant quatre façades sur lesquelles sont affichées toutes sortes d'annonces qui se paient en moyenne à raison de 25 sh. (16 fl.) par semaine. Le nombre de ces voitures-affiches s'élève en ce moment à près de mille, et il ne manque jamais d'amateurs pour couvrir de placards leurs quatre côtés. Cependant, cette énorme quantité d'immenses charriots qui ne vont jamais qu'au pas, et qui sont souvent arrêtés pendant des heures entières à la même place, encombre tellement la voie publique, qu'ils donnent lieu à des embarras de voitures et à des accidents. La fabrique (vestry) de la paroisse de Mary-le-Bone, frappée de ces inconvénients, vient de désigner une députation chargée de se rendre auprès du lord-chancelier pour demander que le parlement soit saisi d'une motion tendant à défendre aux voitures-affiches de traverser les rues de Londres. Sir James Graham, lord-chancelier, a dû écouter les représentations de cette fabrique qui compte dans son sein plusieurs baronnets et deux membres du parlement. Mais il paraît qu'on se contentera d'indiquer les rues les plus larges où les voitures-affiches pourront stationner et qu'elles pourront parcourir, afin de ne pas compromettre par leur nombre et par leur forme encombrante la sécurité publique et la circulation des voitures.

— On écrit de Melilla le 28 mai, qu'un brick anglais se dirigeait de Messine vers la capitale de la Russie avec un chargement de divers articles de valeur, lorsque des pirates marocains s'approchèrent et firent feu sur le navire anglais, dont l'équipage fut obligé de se jeter dans la mer, le navire et de chercher à se sauver, ce qui eut lieu après 24 heures de mauvais temps, grâce au secours d'un brick français qui recueillit les marins anglais et les conduisit à Gibraltar. Quatre jours après cet événement un brick anglais arrivant dans ce port, y apprit tout ce qui s'était passé, et résolut d'en tirer une vengeance éclatante. En effet il se rendit d'abord à Bene-Cicad, situé au cap de Tres-Forcas. Le commandant en descendant à terre se présenta devant les Maures qui se disposaient à l'attaquer et leur dit hardiment de tirer sur lui. Mais ils ne tirèrent pas, disant que ce n'était pas là de quoi il était question.

Mais lorsque les Anglais débarquèrent à Benibuyafa, ils furent reçus par un feu de mousquetterie bien nourri qui les obligea à reculer: le brick anglais fit jouer alors son artillerie et débarqua une centaine d'hommes qui combattirent vaillamment, et reprirent une partie des marchandises enlevées, qu'ils trouvèrent sur la plage. 167 coups de canon furent tirés: les Maures eurent 5 hommes tués et 10 ou 12 blessés, et les Anglais 4 ou 6 morts ou blessés. La mauvaise action des Maures leur fut fatale: à peine s'étaient-ils saisis de l'embarcation qu'un suiveur ouragan s'éleva et la mit en pièces contre la côte, où ils périrent à grand peine recueillir une petite partie des marchandises du navire dont il s'était emparés.

— Il paraît que de tous les systèmes de télégraphie électrique inventés jusqu'à ce jour, c'est le système américain qui obtient la plus grande vitesse dans la transmission des messages. Le télégraphe de Washington transmet jusqu'à 101 signes à la minute, et ils se trouvent en même temps imprimés à l'extrémité de la ligne. Le système écossais, de M. Bain, transmet 50 lettres à la minute; le système anglais, de M. Wheatstone, en transmet 30, et le système français, de M. Breguet, 20.

— Voici des exemples de l'administration de la justice en Hongrie :

Une association de vingt-deux jeunes gens qui se réunissaient en secret pour se livrer à des jeux de hasard prohibés dans ce pays, ayant été découverte, le tribunal criminel de Pesth les a condamnés chacun à une amende de 100 florins d'or (800 fl.); puis, ayant à déterminer la peine qui remplacerait cette amende dans le cas où l'on n'en pourrait pas obtenir le paiement, le tribunal l'a fixée à un emprisonnement de six mois, pendant toute la durée duquel ils seraient privés de toute nourriture pendant vingt-quatre heures par semaine, mais de manière que les deux jours de jeûne soient séparés entre eux par un intervalle d'un jour au moins.

— Nous avons parlé, il y a quelque temps, d'une expédition vers Monterey, dans la Californie, par quelques centaines d'émigrés, sous la conduite du capitaine Fremont, qui s'est fait un nom par la découverte d'une nouvelle route à travers les montagnes Rocheuses. Voici de nouveaux détails sur cette expédition, que l'on pourrait considérer comme l'avant-garde de l'émigration des Américains du Nord vers ces contrées.

L'expédition n'a été signalée aux autorités mexicaines qu'à son arrivée dans le voisinage de la ville de Monterey, port de mer dans la Californie du Nord. A cette nouvelle, le gouverneur mexicain, don José Castro, somma le capitaine Fremont de se retirer avec tout son convoi. Le capitaine, au lieu de répondre au gouverneur espagnol, informa, par une lettre, le consul des Etats-Unis à Monterey qu'il avait choisi une position sur le sommet d'une sierra (ligne de montagnes), qui domine la route de Monterey, qu'il s'y est retranché avec son monde, qu'il n'est pas venu dans un but hostile, mais que, s'il était attaqué, il se défendrait jusqu'à la dernière extrémité, en laissant à son pays le soin de le venger, dans le cas où il succomberait.

Le gouverneur Castro, malgré cette déclaration, réunit une centaine d'hommes, et s'approcha des retranchements; mais ayant reconnu que les Américains étaient bien préparés à repousser son attaque, il resta trois jours inactif, et, après ce temps, résolu de traiter avec le capitaine Fremont, il envoya un parlementaire; mais celui-ci trouva le camp abandonné, depuis la veille; il n'y avait plus derrière les retranchements que quelques vieilles selles et d'autres objets hors de service; les émigrants étaient allés s'établir plus au nord vers la baie de San-Francisco.

On dit que les colons californiens ne sont point contraires à l'établissement des Américains des Etats-Unis dans leur pays, et que c'est le gouvernement central mexicain qui avait ordonné au gouverneur Castro de repousser à main armée toute immigration venant de l'est des montagnes Rocheuses. Cette opposition est cependant tout-à-fait inefficace, trois cents chasseurs-carabiniers américains ont offert déjà leurs services au capitaine Fremont, qui, pour le moment, ne jugea pas convenable de les accepter.

— Un journal américain raconte en ces termes un sanglant épisode de la guerre du Rio-Grande :

« Un citoyen des Etats-Unis, M. Rogers, se rendait de Corpus-Christi à la Pointe-Isabelle, en compagnie de quinze hommes, de deux femmes et d'un enfant. Arrivé au Petit-Colorado, cette petite caravane fut entourée par un détachement de Rancheros, auquel il fut impossible de résister. Elle se rendit sous la promesse que tous ceux qui en faisaient partie seraient traités comme prisonniers de guerre; mais au lieu de tenir cette promesse, on les lia quatre par quatre, on leur enleva leurs vêtements et leur argent. On les enferma ensuite étroitement, et l'un des Rancheros, faisant office de bourreau, leur coupa le cou. Les femmes avaient eu préalablement à subir la brutalité de la soldatesque mexicaine. Dans ce massacre, Rogers vit son père et son frère périr sous ses yeux; lui-même ne se sauva que parce que la blessure qu'il reçut n'était point mortelle; il eut la présence d'esprit de contrefaire le mort. On le jeta, comme les autres, dans le Colorado; il put se sauver à la nage jusqu'à l'autre bord. Il se dirigea vers le Rio-Grande, fut fait prisonnier, emmené à Matamoros, et enfin échangé après les combats de Palo-Alto et de Ravina. Il paraît que les Rancheros avaient été prévenus du départ de cette petite caravane et des sommes d'argent qu'elle emporterait. »

— Il existe à Meaux une femme du nom de Coquillon, dont le Journal de l'Oise raconte l'histoire singulière. Jeune fille, elle méprisait les occupations de son sexe et les plaisirs de son âge; à sept ans elle prit les habits de garçon, qu'elle conserva jusqu'à son retour de l'étranger. Elle travailla dans les bois comme bûcheron jusqu'à dix-sept ans, époque à laquelle elle s'engagea dans un régiment de chasseurs formé à Melun. Elle partit alors pour l'armée de Sambre-et-Meuse, s'attacha à Dumouriez, et passa à l'étranger avec lui. Incorporée dans les dragons impériaux autrichiens, elle servit sept ans, et se distingua dans plusieurs rencontres; elle reçut à la face un coup de pistolet, dont elle porte encore les traces. Enfin, après huit années de

service dans la cavalerie, pendant lesquelles elle était parvenue à cacher son sexe, elle fut reconnue et conséquemment congédiée; elle n'en resta pas moins au service de son chef d'escadron pendant trois autres années, puis elle épousa le nommé Coquillon, qui servait dans le même régiment. Profitant de l'amnistie accordée aux émigrés, elle rentra en France avec son mari, et vint se fixer à Meaux.

— Au moment où les chaleurs incommodes tant de personnes, on nous saura gré de donner un moyen facile de se procurer de l'eau froide comme la glace, de la manière la plus simple et la plus à portée de tout le monde. Ce moyen est employé dans les pays tropicaux, où il est impossible de se procurer de la glace. Il suffit d'envelopper le vase où se trouve l'eau de plusieurs rangées de gros linge de coton, mouillé constamment. L'évaporation de l'eau enlève la chaleur de l'intérieur, et donne à l'eau le froid de la glace.

ANNONCES.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. JOSEPH HES, Chirurgien - Dentiste, a transféré son domicile rue Spuistraat section S. n° 387. Il est à consulter journallement de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 4 Juillet.

	Int.	COURS 3 JUILLET	OUVERT	FERMÉ.
Dette active	2	61 1/2	61 1/2	61 1/2
Dito dito	3	73 1/2	73	73
Dito en liquidation	3	—	73 1/2	—
Dito dito	4	95	94 1/2	95
Dito des Indes	4	—	94 1/2	—
Pays-Bas				
Syndicat	1	—	—	—
Dito	3	—	89 1/2	—
Société de Commerce	4	176	176 1/2	176 1/2
Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
Chem. de fer du Rhin	4 1/2	—	112	—
Act. du Chemin de fer Holland.	4	—	112	—
Oblig. Eope & C. 1798 & 1816	5	107 1/2	107 1/2	—
Dito dito 1828 & 1829	5	—	105 1/2	—
Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
Certificats au dit	6	—	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
Emprunt de 1840	4	—	84	—
Id. chez Stieglitz et Comp.	5	—	89 1/2	—
Passive				
Dette différée à Paris	—	—	—	—
Deferred	—	—	—	—
Espagne				
Ardoins	5	—	19 1/2	—
Dito	3	—	37 1/2	—
Coupons Ardoins	—	—	18 1/2	—
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Dito métalliques	5	—	—	—
Dito dito	2	—	—	—
France				
Inscriptions au Grand Livre	3	—	—	—
Bresil				
Id. id. 1843	—	—	—	—
Portugal				
Obligations à Londres	3	50 1/2	50 1/2	50 1/2

Bourse de Paris du 4 Juillet.

	Int.	COURS 3 JUILLET	OUVERT	FERMÉ.
France				
Cinq pour cent	—	—	121 65	—
Trois pour cent	—	—	87 75	—
Emprunt Ardoins	—	—	31 1/2	—
Anc. différée	—	—	—	—
Espagne				
Nouv. dito	—	—	—	—
Passive	—	—	—	—
Naples				
Certificats Falconet	—	—	103	—
Pays-Bas				
Dette active	2 1/2	—	—	—
Dette active	5	—	—	—
Belgique				
Dito	3	—	—	—
Beauque belge	—	—	—	—
Etats-Unis				
Obligations de la Banque	—	—	—	—

Bourse d'Anvers du 4 Juillet.

Métalliques, 5 % s. — Naples, 5 % s. — Ard., 5 % 19 1/2 s. — Dette différée ancienne, s. — Passive 5 % s. — Lots de Besse s. — Cours après la Bourse (2 1/2 heures) Ardoins sans variation.

Bourse de Londres du 3 Juillet.

3 % Cons 95 1/2, 3/4, 1/2. — 2 1/2 % Holl. 60. — 4 % id. 93 1/2, 94 1/2. — Esp. 5 % 24 1/2. — 3 % 35 1/2, 1/4 ex-d. Portug. 4 % 46 1/2 ex-d. — Russes 111.

Bourse de Vienne du 29 Juin.

Métalliques, 5 % 111 1/2. — Lots de fl. 500, 154 1/2. — Lots de 250, 122 1/2. — Actions de la Banque 1578.

PÉRIODE D'ÉTÉ.

CHEMINS DE FER HOLLANDAIS ET RHÉMAN.

Heures de départ et d'arrivée de La Haye à Arnhem par Amsterdam et Utrecht.

Départ de LA HAYE.	Départ de HAREM.	Arrivée à AMSTERD.	Départ d'AMSTERD.	Départ d'UTRECHT.	Arrivée à ARNHEM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 —	8 33	4 3	6 40	7 50	9 36
9 45	11 17	11 47	10 10	11 20	1 —
12 45	2 3	2 30	4 35	5 45	7 25
4 15	5 48	6 18	8 —	9 10	10 50
7 45	9 17	9 47	—	—	—

Heures de départ et d'arrivée d'Arnhem à La Haye par Utrecht et Amsterdam.

Départ d'ARNHEM.	Départ d'UTRECHT.	Arrivée à AMSTERD.	Départ d'AMSTERD.	Départ de HAREM.	Arrivée à LA HAYE.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
6 10	7 50	9 00	7 15	7 50	9 12
11 15	12 55	2 05	10 —	10 35	12 2
4 5	5 45	6 55	1 —	1 30	2 47
7 30	9 10	10 20	4 30	5 5	6 31
—	—	—	8 —	8 35	10 3

LA HAYE, chez M. Copold Loebenberg, Lage Nieuwstraat. Dépôt général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD et FILS. Benrs teeg; et à Rotterdam, chez S. VAN RAYBROECK, Hoofdstaeg.